

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 19 avril 2022 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

EST ABSENTE :

Mme Sophie Gagnon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ghislain Plourde, directeur général par intérim
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Jean-François Beaulieu, directeur par intérim du Service des ressources financières
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Frédéric Fortin, directeur de l'École hôtelière de la Montérégie et président du Comité de la répartition des ressources (CRR)
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
Mme Chantal Lizotte, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

EST PRÉSENT PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires (SRM)

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

55-CA-2021-2022

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président, déclare la séance ouverte. Il est 20 h 12.

Il invite l'assemblée à observer une minute de silence pour souligner la solidarité du conseil d'administration à l'égard de la famille d'une élève de l'école Jacques-Rousseau décédée récemment ainsi qu'à l'égard de la famille de celle d'un autre élève, fréquentant l'école secondaire Lucille-Teasdale, aussi décédé récemment.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Geneviève Lamoureux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2022
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2022
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes du directeur général par intérim
 - 5.1.1. Décisions du directeur général par intérim se finissant le 8 avril 2022
 - 5.1.2. Suivi des Grands projets (PEVR)
 - 5.1.3. Tableaux de bord
 - 5.1.4. Rapport des activités du directeur général par intérim
 - 5.2. Amendement aux calendriers FGJ 2022-2023
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1. Dépôt – Déclarations en vertu du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone
 - 6.2. Désignation d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. Politique relative à la gestion contractuelle
 - 8.2. Modification du taux de remboursement de km à la Politique de frais de déplacement et de représentation
 - 8.3. Présentation des recommandations du CRR et adoption des règles d'allocations budgétaires CSSMV 2022-2023
 - 8.4. Adoption d'une planification des besoins d'espace

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

- 8.5. Signature d'une promesse de cession d'un terrain par la Commission scolaire Riverside pour la construction d'une école primaire
9. Affaires découlant du comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

56-CA-2021-2022

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

57-CA-2021-2022

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE 8 AVRIL 2022

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

M. Plourde présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 8 avril 2022. Des questions sont posées et des réponses apportées.

SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS

M. Plourde et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

TABLEAUX DE BORD

M. Hugo Clermont présente les tableaux bord et de pilotage et souligne les faits saillants et les développements en lien avec le chantier de transformation numérique du gouvernement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

M. Plourde présente un rapport de ses activités depuis la séance extraordinaire du conseil d'administration du 22 mars dernier.

58-CA-2021-2022

AMENDEMENT AUX CALENDRIERS SCOLAIRES 2022-2023 DE LA FGJ

- Préscolaire, primaire et secondaire
- Secondaire LE BAC de l'école secondaire Gérard-Filion
- CFER de l'école Jacques-Ouellette

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès des différentes instances;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du SOTS quant à la modification aux calendriers 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Desjardins :

1° QUE le calendrier scolaire 2022-2023 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire soit adopté tel que présenté avec la modification proposée;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

2° QUE le calendrier scolaire 2022-2023 pour le secondaire LE BAC de l'école secondaire Gérard-Filion soit adopté tel que présenté avec la modification proposée;

3° QUE le calendrier scolaire 2022-2023 pour le CFER de l'école Jacques-Ouellette soit adopté tel que présenté avec la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DÉPÔT – DÉCLARATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les membres suivants ont déposé leurs déclarations dûment remplies et signées :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

59-CA-2021-2022

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)

CONSIDÉRANT que l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que tout organisme public doit avoir un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT que la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), nommée par la résolution no. 72-CA-2020-2021, a quitté ses fonctions au sein du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la présence nécessaire et continue d'une personne exerçant les fonctions de RARC au sein du Centre de services scolaire Marie-Victorin, et ce, à toute période de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil d'administration de désigner cette personne;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° de **DÉSIGNER** Me Nicolas Koltoukis, coordonnateur du secteur de la gestion contractuelle du service du Secrétariat général, des affaires corporatives et des communications pour agir à titre de personne responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire Marie-Victorin, et ce, jusqu'au retour de Me Maeva Ferrer Sterlin dans ses fonctions de directrice adjointe ou par son remplacement par une autre personne que le conseil d'administration pourrait nommer;

2° d'**AUTORISER** le directeur général par intérim Ghislain Plourde à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision et à signer tout document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES

60-CA-2021-2022

POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008 et les règlements qui en découlent;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* en vigueur depuis le 12 avril 2010;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'achat* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin) a été adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 avril 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser cette politique d'achat afin qu'elle corresponde au cadre imposé par les nouvelles dispositions législatives et réglementaires du gouvernement du Québec et du ministère de l'Éducation;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification et ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux :

1° QUE la *Politique relative à la gestion contractuelle* du CSS Marie-Victorin soit adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

61-CA-2021-2022

MODIFICATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT PAR KM À LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QUE les tarifs sont les mêmes depuis l'adoption de la *Politique de frais de déplacement et de représentation* (ci-après « la Politique ») par le Comité exécutif le 23 juin 2009, et ce même si une mise à jour de ladite Politique a été adoptée le 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique prévoit le taux de remboursement par km, afin de dédommager les dépenses qu'un employé doit encourir pour se déplacer avec son véhicule dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT l'inflation du coût de la vie et la hausse actuelle des coûts d'essence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration peut modifier les tarifs prévus à la Politique, tel que mentionné à l'article 4.2.2., 3^e alinéa, de la Politique;

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux :

1° QUE le taux de remboursement par km prévu à la *Politique de frais de déplacement et de représentation* soit modifié et que le nouveau tarif de 0,52 \$/km s'applique à compter du 20 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

62-CA-2021-2022

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU CRR ET ADOPTION DES RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES CSSMV 2022-2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3.;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT le processus de concertation mené auprès de différents comités consultatifs du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que les recommandations du CRR ont été établies en cohérence avec les objectifs et principes de répartition des ressources de la *Politique d'encadrement budgétaire*;

CONSIDÉRANT les études et les recommandations du comité de répartition des ressources dûment présentées par le directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

1° D'ACCEPTER les recommandations du CRR quant à la répartition de ses revenus annuels, incluant les services éducatifs complémentaires et les autres services professionnels;

2° D'ADOPTER les Règles d'allocations budgétaires CSSMV 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

63-CA-2021-2022

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2021

CONSIDÉRANT le processus de planification des besoins d'espace mis à la disposition des centres de services scolaires pour permettre l'acquisition d'immeubles aux fins de construction ou d'agrandissement d'une école ou d'un centre (LIP 272.3 et suivants);

CONSIDÉRANT le projet de prévision des besoins d'espace transmis au Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après appelé le « CSS Marie-Victorin ») par le ministère de l'Éducation (ci-après appelé le « MEQ »);

CONSIDÉRANT l'avis de conformité transmis au MEQ par le CSS Marie-Victorin à l'égard du projet de prévision des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT la prévision des besoins d'espaces transmis aux villes de Longueuil et de Brossard par le CSS Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que la prévision des besoins d'espaces ne prévoit pas de besoin d'acquisition d'immeubles supplémentaires dans la Ville de St-Lambert;

CONSIDÉRANT les informations complémentaires transmises au CSS Marie-Victorin par les villes de Longueuil et de Brossard relatives à leurs développements;

CONSIDÉRANT le Projet de planification des besoins d'espaces 2021 (PPBE) transmis aux villes de Longueuil et Brossard par le CSS Marie-Victorin qui confirme des besoins en immeubles pour construire ou agrandir des écoles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Longueuil (CO-220322-2.9) ayant eu lieu le 22 mars 2022 qui fournit un avis en recommandant de refuser le Projet de planification des besoins d'espace et de poursuivre le travail de collaboration afin de bien définir les besoins, d'identifier les terrains et de planifier la construction et l'agrandissement d'écoles;

CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard (220322-126-9.5) ayant eu lieu le 22 mars 2022 qui fournit un avis défavorable au Projet de planification des besoins d'espace et qui recommande que la planification des besoins d'espace soit révisée;

CONSIDÉRANT que les avis fournis au CSS Marie-Victorin par les villes de Longueuil et Brossard ne fournissent pas les données requises pour modifier les prévisions de besoins d'espace et, conséquemment, de réviser la liste d'immeubles à acquérir;

CONSIDÉRANT que la direction du Service des ressources matérielles recommande que la Planification des besoins d'espace 2021 soit adoptée sans modification;

CONSIDÉRANT que la collaboration doit se poursuivre avec les villes de Longueuil, Brossard et St-Lambert afin de bien planifier les besoins d'espace pour les élèves du CSS Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière :

1° QUE soit approuvée et adoptée la Planification des besoins d'espace 2021 sans modification;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à transmettre la Planification des besoins d'espace 2021 aux villes de Longueuil et Brossard;

3° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à soumettre la Planification des besoins d'espace 2021 au MEQ.

Adoptée à l'unanimité

64-CA-2021-2022

PROMESSE BILATÉRALE DE CESSIION ET D'ACQUISITION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE POUR UNE PARTIE DU TERRAIN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE CENTENNIAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ) émise en date du 20 août 2020, autorisant par sa mesure 50511, l'ajout d'espace pour la formation

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

générale et octroyant une aide financière au CSS Marie-Victorin pour la réalisation d'un projet de construction d'une école primaire à Longueuil (secteur Saint-Hubert), pouvant accueillir une école de 46 classes dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030;

CONSIDÉRANT que le CSS Marie-Victorin ne dispose pas de terrains permettant la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la CS Riverside est propriétaire d'un terrain d'une grande superficie où est érigée l'école secondaire régionale Centennial dans l'arrondissement de Greenfield Park à Longueuil;

CONSIDÉRANT que la CS Riverside accepte de céder gratuitement une partie de ce terrain pour répondre au besoin du CSS Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que les coûts afférents à la cession du terrain seront assumés par le CSS Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que ce terrain répond aux besoins d'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que le CSS Marie-Victorin a sollicité les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI), conformément à l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques*, prévoyant qu'un centre de services scolaire doit recourir exclusivement aux services de la SQI pour acquérir un immeuble (RLRQ, c. I-8.3, art. 41);

CONSIDÉRANT qu'une « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition » a été rédigée, reflétant les discussions intervenues entre le CSS Marie-Victorin et la CS Riverside relativement à l'acquisition d'une partie du terrain de l'école secondaire régionale Centennial, dans l'arrondissement de Greenfield Park, à Longueuil, représentant une superficie approximative de 25 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la résolution #B835-22020315 de la CS Riverside autorisant la signature de la promesse de cession bilatérale et d'acquisition;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Migner :

1° QUE le conseil d'administration approuve la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition » telle que présentée;

2° QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom du CSS Marie-Victorin, la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition » et un acte de cession, conditionnellement au respect des modalités et conditions prévues dans la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition », ainsi que tout autre document en découlant;

3° QUE le conseil d'administration autorise la direction du Service des ressources matérielles à agir pour et nom du CSS Marie-Victorin dans la mise

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

en œuvre des modalités et conditions prévues dans la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition ».

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 43

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

